



Jauge Internationale

La commission permanente de la jauge internationale a tenu, le 12 août, une réunion à Ryde, pendant la semaine de Cowes. M. J. Le Bret, le délégué français, y assistait.

Le conseil du *Yacht Club de France* avait soumis à la commission quelques questions soulevées par la première application de la jauge internationale aux régates données en France.

Il s'agissait d'abord de savoir devant quelle juridiction sportive devaient être portés les litiges issus d'interprétations différentes de la jauge. La commission a décidé que, lorsqu'une protestation relative à un certificat de classification serait émise contre un bateau, elle devrait d'abord être portée devant le comité de course qui déciderait s'il y avait lieu d'en saisir, ou non, l'Autorité Nationale du pays. Celle-ci, à son tour, jugera si le certificat doit être retourné à la société de classification qui l'a formulé. En dernier ressort la société de classification modifiera ou maintiendra son certificat. Les frais seront supportés par la partie perdante.

La commission permanente a ensuite émis le vœu que les trois sociétés de classification, le Bureau Veritas et les deux Lloyds, anglais et germanique, prissent la coutume de s'aboucher de temps à autre afin de s'entendre au sujet des questions d'interprétation jugées épineuses, ainsi qu'au sujet des questions de détail des échantillons qu'il serait utile de modifier dans le but d'amener les constructions des différents pays à être universellement uniformes.

La commission permanente a enfin été d'avis, sur la demande de l'Union de la Voile norvégienne, d'accorder au Norsk Veritas, le droit de délivrer des certificats de classification aux mêmes titres et conditions que les trois autres sociétés, et sans qu'aucune modification fût apportée aux règles en vigueur.

Les trois sociétés mentionnées seront priées d'émettre leur avis sur cette mesure.

La commission a ensuite décidé qu'il y avait lieu de réunir une nouvelle conférence internationale pour arriver à établir un règlement de courses uniforme pour les nations européennes.

Sur l'invitation du conseil du *Yacht Club de France*, M. J. Le Bret a proposé que cette conférence se réunisse à Paris, dans nos salons. La commission a accepté aussitôt et le secrétaire en a avisé les autorités nationales en les priant de désigner leurs délégués. Ceux-ci seront au nombre de deux pour chacun des pays suivants : Danemark, France, Allemagne Grande Bretagne, Hollande et Belgique, Norvège, Suède.

L'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Espagne et la Suisse enverront chacune un délégué.

Ces 18 délégués se réuniront sous la présidence de M. Manning, le lundi 14 octobre, à 9 h. 30 du matin, boulevard Haussmann, 82.

